

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-27

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE APPEL A PROJET MIDI-PYRENEES NUMERIQUE RESORPTION DES ZONES BLANCHES A.D.S.L.

Numéros PROGOS	Communes d'implantation	Maîtrise d'ouvrage
ECO 00694	Bouloc	Commune de Bouloc
ECO 00754	Montesquieu	Commune de Montesquieu
ECO 00695	Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Communes de Espinas, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze et Mouillac

Par délibération en date du 26 novembre 2004 l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en place d'une politique en faveur du "haut débit" qui représente un atout majeur pour les entreprises mais aussi pour les particuliers.

L'objectif de cette politique est de fournir aux entreprises du très haut débit grâce au déploiement d'un réseau de fibre optique, et aux particuliers du haut débit en augmentant le taux d'accessibilité à l'ADSL.

Concernant les particuliers et le déploiement de l'ADSL, dans un premier temps nous avons signé une convention avec France Télécom. Cette dernière a permis d'aboutir début 2006 à un taux de couverture ADSL de 94% de la population de notre département.

Afin d'apporter une réponse aux 6% de population inéligible à l'ADSL, l'Assemblée Départementale a approuvé par délibération en date du 17 février 2006, la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides à destination des communes et intercommunalités dites en "zones blanches".

Ce partenariat, intitulé "Appel à projets Midi-Pyrénées numérique" permet au département de subventionner la mise en place de réseaux à haut débit dans les communes dont le taux de population éligible à l'ADSL est inférieur à 80%.

Notre participation, complémentaire à celle de la Région, permet d'octroyer, aux communes ou aux intercommunalités porteuses de projets de réseau à haut débit, une subvention d'un montant de 20% du total HT des travaux plafonnée à 15 000 €par commune.

Dossier n°1 : Commune de BOULOC - Opérateur choisi : Alsatis

La commune de Bouloc, dont le taux de couverture ADSL est de 18%, a choisi de s'inscrire dans cet appel à projet. Ainsi après avoir cartographié ses zones blanches ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elle a lancé un marché de travaux en vue de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi.

Au terme d'une mise en concurrence, Bouloc a choisi de retenir l'opérateur Alsatis pour réaliser son réseau à haut débit et ainsi desservir les foyers qui étaient demandeurs.

Je vous rappelle que la technologie WIFI permet d'obtenir une qualité de service et des tarifs d'abonnements équivalents à ceux généralement pratiqués avec l'ADSL.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où:

- il s'inscrit dans le cadre de la convention "appel à projet Midi-Pyrénées numérique" conclue entre le Conseil Général et la Région Midi-Pyrénées,
- le porteur du projet est une commune,
- le taux éligible à l'ADSL sur la commune de Bouloc est inférieur à 80% ; il s'élève à 18% de population.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de à 29 093,47 €HT:

	Montant HT
Infrastructure passive	7 095,00 €
Maîtrise d'oeuvre	8 527,20 €
Installation du réseau	8 322,27 €

	Montant HT
Matériels actifs (émetteurs Wifi)	5 149,00 €
TOTAL H.T	29 093,47 €

► **LE PLAN DE FINANCEMENT**

Europe - Feder	8 728,00 €
Région	8 728,00 €
Conseil Général (20 %)	5 818,00 €
Autofinancement	5 819,47 €
TOTAL	29 093,47 €

Dossier n° 2 : Commune de Montesquieu - Opérateur choisi : MeshNet

La commune de Montesquieu, est située dans un secteur géographique, mal desservi en ADSL, puisque seulement 54% de sa population peut bénéficier de cette technologie qui permet d'accéder à l'internet à haut débit.

De ce fait, elle a choisi de s'inscrire dans l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique. Ainsi après avoir cartographié ses zones blanches ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elle a lancé un marché de travaux en vu de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant une technologie alternative de type Wifi.

Au terme d'une consultation publique, et après examen des différentes solutions techniques proposées par les opérateurs, la commune de Montesquieu a choisi de retenir la proposition de l'opérateur « Alsatis ».

Elle consiste à implanter sur le territoire de cette commune des relais émetteurs Wifi qui permettront de desservir en haut débit la population de Montesquieu.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'inscrit dans le cadre de la convention "appel à projet Midi-Pyrénées numérique" conclue entre le Conseil Général et la Région Midi-Pyrénées
- le porteur du projet est une collectivité
- le taux d'éligibilité de la commune de Montesquieu est inférieur à 80% il est de 54%.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de à 45 887,56 €HT:

	Montant HT
Infrastructure passive	6 243,60 €
Maîtrise d'oeuvre	12 284,24 €
Installation du réseau	21 920,72 €
Matériel actif (émetteurs Wifi)	5 439,00 €
TOTAL H.T	45 887,56 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Europe - Feder	13 766,27 €
Région	13 766,27 €
Conseil Général (20 %)	9 177,00 €
Autofinancement	9 178,02 €
TOTAL	45 887,56 €

Dossier n°3 : Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron - Opérateur choisi : Meshnet

La Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron agissant pour le compte de cinq communes dont le taux de couverture ADSL figure dans le tableau ci-dessous, a choisi de porter un projet destiné à desservir ces 5 communes en haut débit. Elle s'inscrit dans la démarche de l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique lancé en partenariat entre le Département et la Région.

Communes	Taux actuel de couverture ADSL
Espinas	71 %
Feneyrols	25 %
Lacapelle-Livron	80 %
Loze	11 %
Mouillac	0 %

Ainsi après avoir cartographié ses zones blanches ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elle a lancé un marché de travaux en vue d'équiper ces 5 communes d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi.

Au terme de cette procédure de marché, elle a choisi de retenir l'opérateur « Meshnet » pour mettre en place un réseau à haut débit utilisant la technologie Wifi, et assurer sa mise en fonctionnement en fournissant du service à la population.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où:

- il s'inscrit dans le cadre de la convention "appel à projet Midi-Pyrénées numérique" conclue entre le Conseil Général et la Région Midi-Pyrénées
- le porteur du projet est une communauté de communes
- le taux d'éligibilité de la population de chacune de ces 5 communes est inférieur à 80% (voir tableau ci-dessus).

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de à 141 051 €HT:

Installation et mise en ordre de marche	42 480,00 €
Fournitures et documentation	98 571,00 €
TOTAL H.T	141 051,00 €

► **LE PLAN DE FINANCEMENT**

Europe - Feder	21 000,00 €
Région	63 631,00 €
Conseil Général (20 %)	28 210,00 €
Autofinancement	28 210,00 €
TOTAL	141 051,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- accorder à la commune de Bouloc une subvention d'un montant de **5 818 €** pour la mise en place de son réseau à haut débit,

- accorder à la commune de Montesquieu une subvention d'un montant de **9 177 €** pour la mise en place de son réseau à haut débit,

- accorder à la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron une subvention d'un montant de **28 210 €** pour la mise en place de son réseau à haut débit sur les communes d'Espinas, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze et Mouillac,

- m'autoriser à signer avec la Région et chacun des maîtres d'ouvrages de ces projets, une convention de subventionnement.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041465, sous fonction 68 ODEBI.

Autorisation de programme 2007	50 000,00 €
Engagement 2007	0,00 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	43 205,00 €
Reste disponible	6 795,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-27

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
APPEL A PROJET MIDI-PYRENEES NUMERIQUE
RESORPTION DES ZONES BLANCHES A.D.S.L.**

Communes d'implantation	Maîtrise d'ouvrage
Bouloc	Commune de Bouloc
Montesquieu	Commune de Montesquieu
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Communes de Espinas, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze et Mouillac

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 2006 approuvant la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides à destination des communes et intercommunalités dites en "zones blanches",

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes, pour la mise en place de réseaux à haut débit :
 - 5 818 € à la commune de Bouloc,

- 9 177 € à la commune de Montesquieu,
 - 28 210 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron pour les communes d'Espinas, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze et Mouillac ;
- Autorise Monsieur le Président à signer avec la Région et chacun des maîtres d'ouvrages de ces projets la convention de subventionnement, au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041465, sous-fonction 68 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,